

Guide d'aide au diagnostic des risques en scierie.



Dossier technique - Juin 2005

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

SOMMAIRE

- **Faire le point**
sur les diagnostics ergonomiques réalisés en scieries 2
- **Cartographie**
des risques rencontrés 3
- **Fiche 1 : Implantation des équipements**
et circulation des personnes 4-5
- **Fiche 2 : Organisation des flux des produits**
et activité des personnes 6-7
- **Fiche 3 : Les activités de tri des produits finis :**
des contraintes fortes pour les risques de lombalgie
et de TMS 8-9
- **Fiche 4 : Les postes de travail**
et les atteintes à la santé 10-11
- **Fiche 5 : Les ambiances de travail**
et la pénibilité 12-13
- **Fiche 6 : Les risques spécifiques**
en scierie 14-15
- **Fiche 7 : La mise en conformité des machines**
Point sur les protections 16-17
- **Les indicateurs de risque** 18-20
- **Le service Prévention de la MSA des Alpes du Nord** 21

Faire le point sur les diagnostics ergonomiques réalisés en scierie

CONTEXTE

Initiée à partir du Décret du 8 novembre 2001, une démarche commune d'appui aux scieurs sur l'évaluation des risques professionnels de leurs salariés a été proposée conjointement par :

- la chambre syndicale des marchands de bois et scieurs de l'Isère,
- le service Prévention de la MSA des Alpes du Nord.
- En partenariat avec la Société Idénéa ergonomie,

Des interventions ont été menées dans les scieries du département qui ont décidé de s'inscrire dans ce dispositif.

MÉTHODOLOGIE

Des diagnostics ergonomiques ont été réalisés en situation de production, ceci afin d'aider les scieurs à identifier les risques et trouver des améliorations adaptées.

RÉSULTATS

A partir du travail réalisé avec les intervenants ergonomes, chaque entreprise disposait d'un tableau de synthèse présentant les risques et les possibilités de les réduire ou les supprimer.

Chacune a fait appel aux conseillers en prévention et aux médecins du travail de la MSA pour poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention et l'accompagner dans la rédaction de son Document Unique d'Évaluation (décret du 8/11/2001).

OBJET DE LA PLAQUETTE

Ce document de synthèse met en évidence les risques transversaux et communs aux scieries diagnostiquées. Quelques risques spécifiques sont aussi abordés.

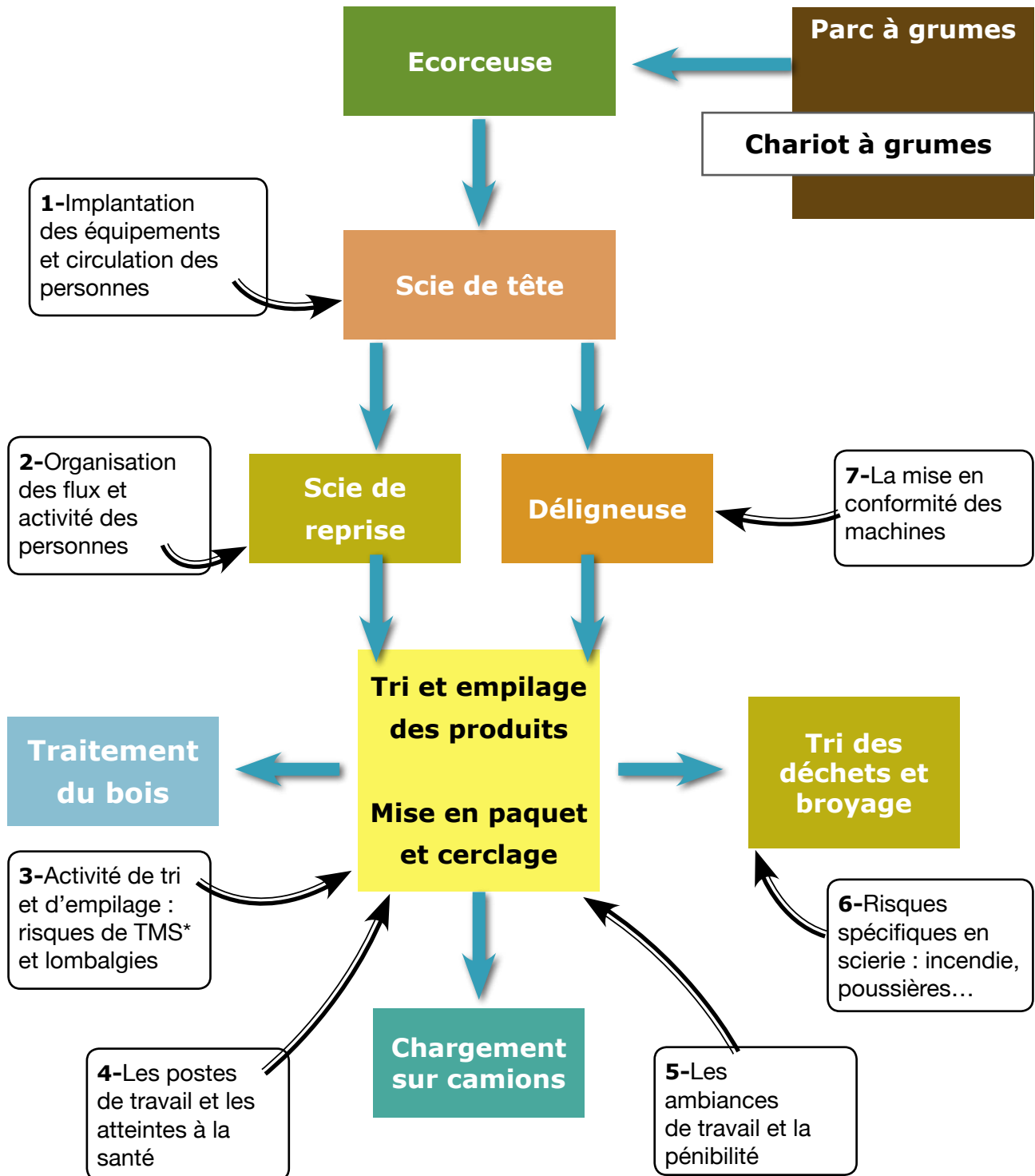
Cette analyse est présentée sous forme de fiches thématiques décrivant les situations rencontrées, les risques et des propositions d'amélioration qui devront être étudiées pour chaque scierie.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des professionnels, employeurs, salariés et partenaires de leur participation à la mise en œuvre de cette action permettant ainsi la réalisation de ce guide.

Cartographie des risques rencontrés

Les thèmes identifiés sont classés selon leur importance dans l'apparition des risques dans les scieries (des situations globales à des situations plus spécifiques).



TMS : Troubles Musculo-Squelettiques : se manifestent par une inflammation des tendons, des nerfs et des muscles.

Implantation des équipements et circulation des personnes

L'implantation des équipements définit des voies de circulation pour les personnes ; ces déplacements sont rendus dangereux par la proximité des pièces en mouvement (bois, chariot, convoyeur...) et la hauteur des accès aux postes de travail.

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

Pour se déplacer dans la scierie et pour accéder aux postes de travail, on circule :

- Sur/sous un convoyeur.
- Entre la scie de tête et le mur.
- Monter des marches sans rambarde pour accéder au chariot du parc à grumes, cuves, silos,...aux postes implantés sur des plates-formes, pour déplacer les lames à ruban.
- Entre deux convoyeurs et à proximité des pièces en mouvement.
- Sur une chaîne d'amenage ou de transfert.
- Derrière le chariot de la scie de tête.

Certains déplacements s'effectuent dans des espaces non visibles des pilotes de machines.



Poste implanté sur une plate-forme



Passage entre deux convoyeurs

ÉVALUATION DES RISQUES

- Trajets sinueux et complexes.
- Risque de chute en hauteur ou de glissade.
- Risque de heurt avec des pièces en mouvement.
- Encombrement des espaces.

Implantation des équipements et circulation des personnes



Couloir entre le chariot de la scie de tête et le mur

PISTES DE PRÉVENTION

- **1** Repérer l'ensemble des circulations dans la scierie.
- **2** Vérifier qu'à l'intérieur de ces allées on ne trouve pas de mécanismes en mouvement, sinon il faut les protéger.
- **3** Vérifier qu'à partir des postes de conduite des machines, le pilote peut voir les personnes qui circulent autour des mécanismes.
- **4** Installer des rambardes de sécurité le long des marches et des plates-formes.
- **5** Aménager les passages sous les convoyeurs en protégeant les rouleaux et installer des passerelles pour les passages au dessus des convoyeurs.
- **6** Protéger les angles saillants des bâtis.

Procéder régulièrement au nettoyage, à l'évacuation des charges déposées au sol.



Accès au chariot à grumes par des marches

Organisation des flux des produits et activité des personnes

L'organisation des flux résulte d'une approche technique autour de chaque machine prise isolément et de leur performance plutôt que d'une logique autour des flux et des transferts des produits entre ces machines.

La mécanisation des flux par des chaînes de transfert et des convoyeurs a permis de limiter les manutentions manuelles. En revanche, elle a pour effet d'emmêler les bois, et de bloquer l'avancée des produits, exigeant alors l'intervention d'une personne sur une machine en fonctionnement.

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

- **L'accumulation des bois** sur les transferts emmêle les bois et exige l'intervention d'un opérateur pour les décoincer (machines en fonctionnement).
- Les opérateurs chargés de la réception des produits **ne sont pas visibles** du poste de conduite des machines.
- L'éjection des déchets et des produits finis sur un seul tapis augmente les manutentions.
- **L'implantation des machines ne suit pas toujours « la marche en avant »** et impose aux opérateurs des déplacements importants et des prises de risque (*passage derrière le chariot de la scie de tête*).
- **La différence de capacité entre les machines** entraîne une rupture des flux de production et une accumulation des bois. Cette situation va mobiliser l'ensemble des opérateurs pour trier et démêler les bois dans un espace encombré.
- Lors des opérations de chargement des camions, **la co-activité** présente des risques pour le chauffeur et l'opérateur qui montent sur les remorques des véhicules.



Accumulation des bois sur les chaînes de transfert



Intervention de l'opérateur chargé du tri sur un transfert pour démêler les bois

ÉVALUATION DES RISQUES

- Augmentation du nombre de manutentions et de manipulations de produits.
- Risque de chute des produits sur les personnes.
- Risque de heurt des opérateurs qui interviennent sur ou à proximité des mécanismes en mouvement pour décoincer les bois.
- Risque de chute à partir du véhicule de chargement des produits finis.

Organisation des flux des produits et activité des personnes

PISTES DE PRÉVENTION



Les postes de réception des produits ne sont pas visibles des postes de conduite

Avant d'implanter une nouvelle machine :

- Anticiper les flux de produits (les transferts), la circulation des personnes, les interventions sur les machines pour mieux définir l'implantation de la machine.
- Ne mettre en ligne que des machines dont **les capacités de production sont équilibrées** (limiter les stocks tampons ou les ruptures de flux).
- Décomposer le process pour identifier les opérations automatiques et les opérations manuelles.
- Bien différencier les types de flux : produits finis, produits intermédiaires et déchets.
- Evaluer les volumes de chaque flux produits.
- **Dessiner les flux** des produits, des personnes et des déchets.



Opération de changement de la lame du chariot de la scie de tête

Les activités de tri des produits finis : des contraintes fortes pour des risques de lombalgie et de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques*)

Les activités de tri rassemblent les facteurs d'apparition des TMS* et de lombalgies : des opérations répétitives, des manutentions à partir du sol, des manipulations et des déplacements de charges importants, sans possibilité de réguler l'arrivée des produits ...

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

- L'activité de tri des produits exige **des manutentions et des manipulations de charges lourdes** très souvent mécanisées. Il reste toutefois **de nombreuses manipulations manuelles répétitives** (manutentions des planches, liteaux, chevrons..., retournement des bois, déplacement sur le tas correspondant à la commande...).
- **Les postures sont contraignantes** : ports de charge à partir du sol et déplacement des charges sur un sol encombré.
- L'éjection des produits est conduite par le scieur de tête **sans que les opérateurs de tri ne puissent réguler l'arrivée des produits**. Ils doivent alors anticiper les chutes, se retirer de la zone et dégager les produits finis et les empiler rapidement.
- Certains déplacements s'effectuent dans **des espaces non visibles des pilotes** de machines et à proximité de pièces en mouvement (chariot de sciage, convoyeur, bois, courroie...).
- Bien souvent, ce sont les opérateurs du tri qui **interviennent sur les chaînes de transfert** et les convoyeurs en marche pour décoincer ou démêler les bois et réguler les flux des produits.
- Le travail s'effectue **à proximité des zones de chargement** des véhicules (camion, chariot élévateur).



Répétitivité des gestes



Travail au niveau du sol

ÉVALUATION DES RISQUES

- **Risque de lombalgie et TMS*.**
- Risque de chute sur sol encombré.
- Risque de heurt par des mécanismes en mouvement lors des opérations de démêlage des bois.
- Risque de coincement des mains ou des pieds.
- Risque de coupure des doigts.

* Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), se manifestent par une inflammation des tendons, des nerfs et des muscles.

Les activités de tri des produits finis : des contraintes fortes pour des risques de lombalgie et de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques*)



Posture en torsion

PISTES DE PRÉVENTION

- **Reconnaître et valoriser l'activité de tri sur les aspects :**
 - **contrôle qualité :** tri des produits, conditionnement en tas, constitution des commandes, contrôle des produits,
 - **régulation des flux de production :** interventions sur les transferts pour décoincer les bois emmêlés, transferts des bois d'une machine pour en approvisionner une autre...,
 - **pénibilité du travail :** charges physiques importantes dues à la répétitivité du travail et aux postures contraignantes.
- **Améliorer les systèmes** pour apporter plus d'autonomie aux opérateurs de tri en donnant la possibilité de réguler l'arrivée et l'éjection des produits.
- **Sécuriser les zones d'éjection des produits :** installation de caméra pour visualiser l'espace à partir du poste de conduite, bouton d'arrêt du convoyeur avant l'éjection, préférer les dispositifs d'éjection donnant peu d'inertie commandée au pas.
- **Sécuriser les interventions sur les équipements en mouvement** (convoyeur, chaînes de transfert, chariots...) par l'installation de boutons d'arrêt d'urgence, barrière à faisceau lumineux... qui garantit l'arrêt des mécanismes en mouvement pendant l'intervention de l'opérateur.
- **Sécuriser les accès** aux zones où des interventions sont nécessaires (plateforme, rambarde, garde-corps...).
- **Améliorer les postures de travail** par la rehausse des tas avec des bastaings, la rehausse des moules et la mise à niveau des bois pour faciliter l'approvisionnement des machines et l'évacuation des produits (cerceuse, raboteuse).
- **Maintenir l'effort de la mise à disposition des EPI** (Equipements de Protection Individuelle) : chaussures de sécurité et gants de protection.

Les postes de travail et les atteintes à la santé

Travail en flexion et en rotation, accès en hauteur, proximité avec des pièces en mouvement, manipulations de charges, travail dans une zone d'éjection des produits, déplacements sur des transferts ... des postes qui exigent une activité physique importante et des prises de risque.

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

- **Accès au poste** par-dessus des convoyeurs et par des marches sans rambarde.
- L'opérateur doit **se pencher vers l'avant** pour démêler les bois, les soulever et les diriger sur son plan de travail de façon répétitive.
- Lorsque les postes sont situés sur des plates-formes, les opérateurs se déplacent **en hauteur et sans barrière**.
- La conception des postes permet de voir les postes en amont de la chaîne mais rarement le **poste situé en aval** qui réceptionne les bois sciés.
- Certains postes comme la scie de tête, le tri, la scie de reprise obligent les opérateurs à travailler **à proximité des pièces en mouvement** (lames, chariot, pignons).
- **La hauteur des plans** de travail n'est pas toujours adaptée.



Posture flexion vers l'avant



Encombrement du poste



Accès du poste en hauteur

ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de lombalgie (postures répétitives avec flexion du buste vers l'avant et rotation).
- Risque de chute.
- Risque de heurt lors de la réception du produit éjecté.
- Risque de heurt et collision avec une pièce en mouvement.
- Collision avec un engin en mouvement (chariots).

Les postes de travail et les atteintes à la santé



*Manipulation des produits pour
approvisionner la déligneuse*



Travail à proximité du chariot à grumes

PISTES DE PRÉVENTION

- **Conception de postes «ergonomiques» :**
 - **Limiter les flexions** du buste vers l'avant et les rotations.
 - **Limiter l'encombrement** (largeur du poste, hauteur d'accès des pièces).
 - **Faciliter la préhension** et la dépose au niveau du sol :
 - rehausse des tas avec des bastaings,
 - rehausse des fonds des moules,
 - tréteaux avant et après le passage dans une machine,
 - mécanisation des manutentions par ponts roulants.
 - **Sécuriser les accès** et les déplacements, la visibilité du poste en aval de la chaîne.
 - **Déporter les cabines de scie de tête de la lame.**
- **Aménager les chaînes de transfert** des produits pour limiter l'enchevêtrement et le rebond des bois.
- **Définir des procédures d'intervention sur les machines, les transferts :** définir les tâches, les espaces de travail, détailler les opérations dangereuses et les moyens de protection (protections individuelles et collectives),...
- Respecter **l'obligation liée aux autorisations de conduite** des engins de manutention.

Les ambiances de travail et la pénibilité

Les postes de travail sont en prise directe avec la météo et les saisons : chaleur, froid, luminosité, vent, pluie...
... mais toujours dans un environnement bruyant.

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

- **Les halls de sciage sont ouverts** vers l'extérieur au niveau des postes de tri, parfois sur plusieurs côtés et sont souvent implantés dans un site montagnard, ce qui implique des températures très froides en hiver et chaudes en été surtout pour les scieries situées en fond de vallée.
- **Les postes situés en extérieurs** (parc à grumes, écorçage) subissent les variations de température, d'hygrométrie et d'intempéries.
- Selon **la qualité de l'éclairage** et les ouvertures, certains postes sont insuffisamment éclairés ou peuvent être sujets à des éblouissements.
- **Le niveau sonore** dans les scieries reste élevé (supérieur à 90 dB (A)*): utilisation des tronçonneuses, activité de sciage des bois, broyeur non capoté et situé au milieu du hall de sciage...

*Dose de bruit maximale = 85 dB (A) pendant 8 heures.



Travail en extérieur



Température basse en hiver

ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de fatigue visuelle.
- Engourdissement des doigts dû au froid, augmentation du risque de tendinite en milieu froid.
- Risque de surdité, augmentation du rythme cardiaque, trouble du sommeil lié à l'environnement sonore.

Les ambiances de travail et la pénibilité



Poste de travail ouvert vers l'extérieur

PISTES DE PRÉVENTION

- Climatisation/chauffage des cabines (chariot à grumes, scie de tête, écorçage).
- Fermeture des halls de sciage par des rideaux (roulants, lamelles).
- Local insonorisé et spécifique pour le broyeur.
- Améliorer l'éclairage des postes de travail et des allées de circulation.
- Maintenir l'effort de la **mise à disposition et de l'utilisation des EPI** *: casques anti-bruit, bouchons...

* EPI : Equipements de Protection Individuelle.

Les risques spécifiques en scierie

L'activité de sciage expose les personnes à des risques spécifiques : explosion de poussières, incendie, toxicité des produits chimiques utilisés, inhalation de poussières.

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

- **Le confinement des poussières** de sciure/copeaux dans un silo présente un risque d'explosion en cas de surchauffe et production d'une étincelle (chaleur, allumage d'une ampoule...).
- **Le risque d'incendie** est d'autant plus important que le nettoyage et l'entretien des surfaces et des machines ne sont pas effectués fréquemment (accumulation des poussières de bois dans les engrenages et sur le sol).
- **Le traitement du bois** par trempage dans les cuves de traitement ou par pulvérisation présente un risque d'intoxication par contact direct du produit sur les mains et par inhalation.
- Certaines activités provoquent **des poussières** pouvant présenter un risque respiratoire par inhalation des particules de bois.



Trempage des bois dans la cuve à fongicide



Stockage des sciures et plaquette en silo

ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque d'explosion du silo.
- Risque d'incendie de l'atelier de sciage.
- Risque d'intoxication au cours du traitement des bois.
- Risque respiratoire lié à l'inhalation de poussières.

Les risques spécifiques en scierie



Pulvérisation de fongicides sur les bois

PISTES DE PRÉVENTION

- Pour le stockage en silo : faire réaliser **une analyse des poussières** (granulométrie) par un organisme à partir d'un prélèvement d'échantillon à la sortie du filtre, pour mesurer la concentration, ce qui permet d'évaluer le risque réel d'explosion.
- Procéder au **nettoyage régulier** des locaux et des machines.
- **Se protéger du contact avec les produits de traitement** (fongicides) : cuve de trempage automatique, sinon port de gants adaptés (néoprène), port de lunettes de protection et de gants pour les opérations de pulvérisation (une combinaison et un masque adapté sont fortement recommandés).
- **Capter l'émission de poussières** à la source.
- **Organiser le transport des lames** de scies à ruban entre les bâtis et l'atelier d'affûtage.

La mise en conformité des machines

Point sur les protections

Il reste encore des efforts à fournir pour mettre en sécurité les machines et les équipements (décret 93-40 et 93-41 de «mise en conformité des machines» et des équipements de travail), notamment les pièces en mouvement qui trop souvent restent sans protection (lames, engrenages, convoyeurs...).

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS OBSERVÉES

- **Les pièces en mouvement** sont trop souvent sans protection : engrenage, roulement, courroie, lame...
- Il manque des **arrêts d'urgence** sur les machines ou les tapis de transfert.
- La **protection des lames à ruban et des scies circulaires** n'est pas toujours efficace.
- Les **systèmes de verrouillage des portes** des machines donnant accès au moteur ne sont pas efficaces.



Engrenage non protégé



Absence de carter de protection et organes en mouvement accessibles

ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de heurt et de collision avec un système en mouvement (entraînement, cisaillement, coupure...).
- Risque de rejet de bois par la machine : exemple de la déligneuse.

La mise en conformité des machines

Point sur les protections



Lame non protégée

PISTES DE PRÉVENTION

- **Protéger les pièces en mouvement** surtout si elles sont dans des espaces de travail (à proximité d'une zone de circulation des personnes ou à proximité d'un poste de travail).
- **Equiper chaque machine et chaque tapis d'un bouton d'arrêt et d'un bouton d'arrêt d'urgence** (si cela est possible techniquement selon l'inertie des équipements en mouvement) accessible facilement par l'opérateur qui intervient sur le mécanisme (notamment lors des interventions pour décoincer les bois sur les transferts) ; à disposer à proximité des zones d'interventions ou des circulations.
- **Verrouiller les capots des moteurs**, les accès aux machines par un système efficace et simple d'utilisation (clés, verrou...). Pour les accès non fréquents, capteur d'ouverture ou dispositif à inter-verrouillage pour les interventions fréquentes.
- **Protéger les mécanismes en mouvement** (carter de protection, grillage, barrière...) et revoir l'implantation des cabines de scie de tête pour les déporter de la trajectoire de la lame si elle est éjectée du bâti.
- Vérification périodique des systèmes anti-rejet des déligneuses.

Les indicateurs de risque en scierie

DÉNOMBREMENT : POPULATION/ACCIDENTS DU TRAVAIL/MALADIES PROFESSIONNELLES

■ Année 2003

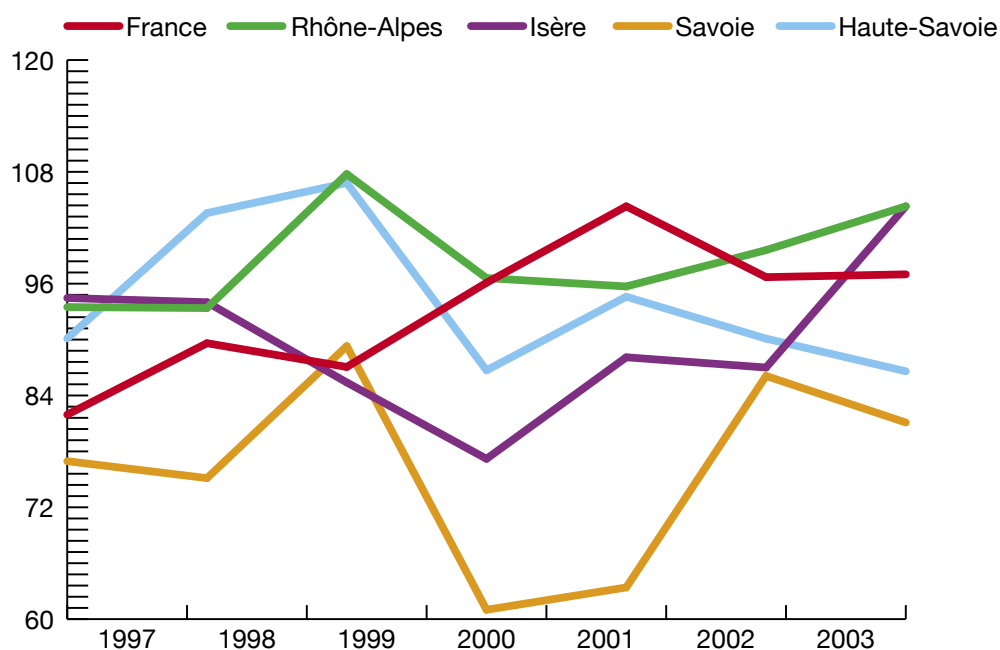
	Nombre de scieries	Nombre de salariés	Nombre d'accidents du travail	Nombre de jours d'arrêts de travail	Nombre de maladies professionnelles
France	1497	16 900	2 782	92 073	65
Rhône-Alpes	193	1 792	337	11 779	-
Isère	33	327	57	2 696	1
Savoie	26	249	31	1 158	0
Haute-Savoie	41	413	66	3 149	1

■ Commentaire :

- En moyenne, sur une année de travail, un salarié sur 6 est accidenté en scierie.
- La moyenne des arrêts de travail est de 39 jours.
- 65 maladies professionnelles ont été déclarées au niveau national en 2003.

LE TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN SCIERIE

■ Définition : c'est le nombre d'accidents du travail avec arrêt, survenus sur une année, pour un million d'heures travaillées. C'est l'indicateur de référence en matière de suivi du risque.



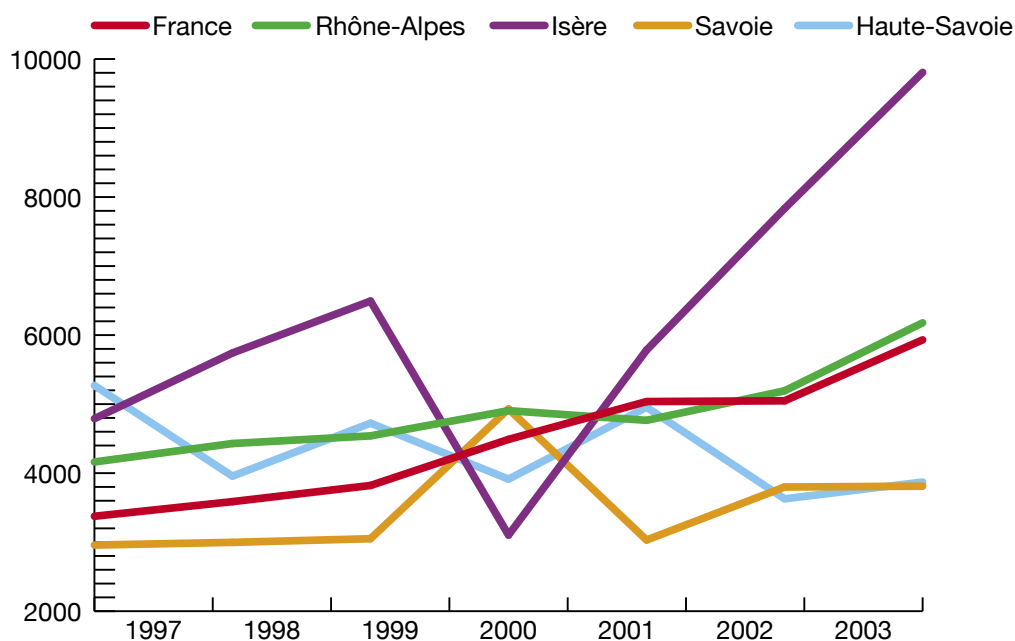
■ Commentaire :

- Le taux de fréquence des accidents du travail en scierie se situe à un niveau élevé (moyenne nationale de 93,2).
- La moyenne «tous secteurs d'activités techniques France» est de 42 !
- Son évolution depuis 1997 ne met pas en évidence de réelle amélioration.

Les indicateurs de risque en scierie

LE TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN SCIERIE

■ Définition : c'est le nombre de jours d'arrêt de travail survenus sur une année, pour un million d'heures travaillées. Il permet d'évaluer la gravité des accidents du travail du secteur.



■ Commentaire :

Le taux de gravité des accidents du travail en scierie se situe à un niveau élevé (moyenne nationale de 4469). Il se situe presque au double du taux moyen de toutes les activités techniques agricoles (2424 en 2003).

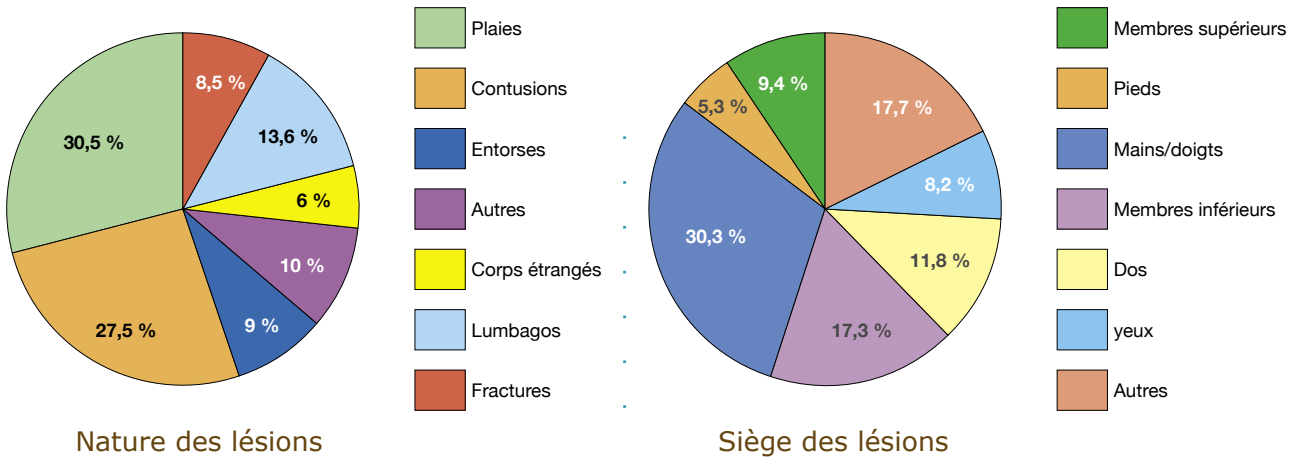
Son évolution depuis 1997 est préoccupante.

LES CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN SCIERIE

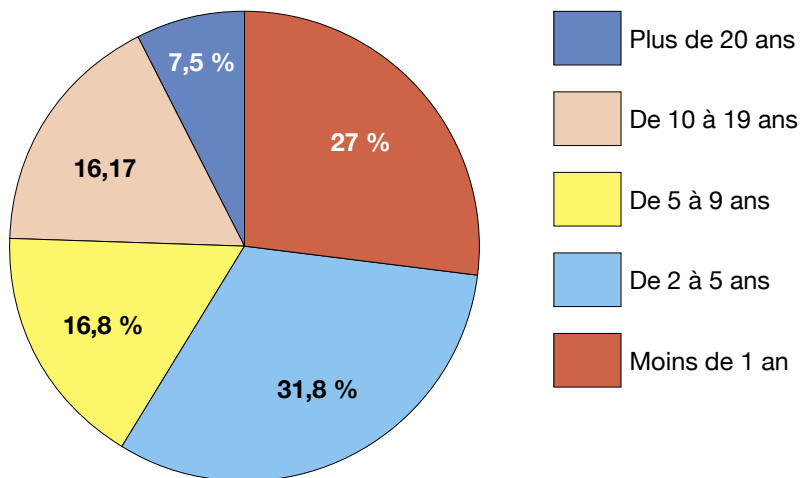
Les principaux facteurs de risque	Les principales typologies d'accidents
<ul style="list-style-type: none"> • La circulation des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Chute de hauteur - Chute de plein pied - Contusion contre des parties fixes
<ul style="list-style-type: none"> • La circulation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Heurt avec l'opérateur
<ul style="list-style-type: none"> • La réception, le tri, l'empilage des débits 	<ul style="list-style-type: none"> - Manutention manuelle, mouvement avec effort : lombalgie, contusion...
<ul style="list-style-type: none"> • Les machines, les équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement et transport de lames de scie : coupure - Travaux de maintenance : projection de particules métalliques dans les yeux... - Intervention sur des mécanismes en mouvement

Les indicateurs de risque en scierie

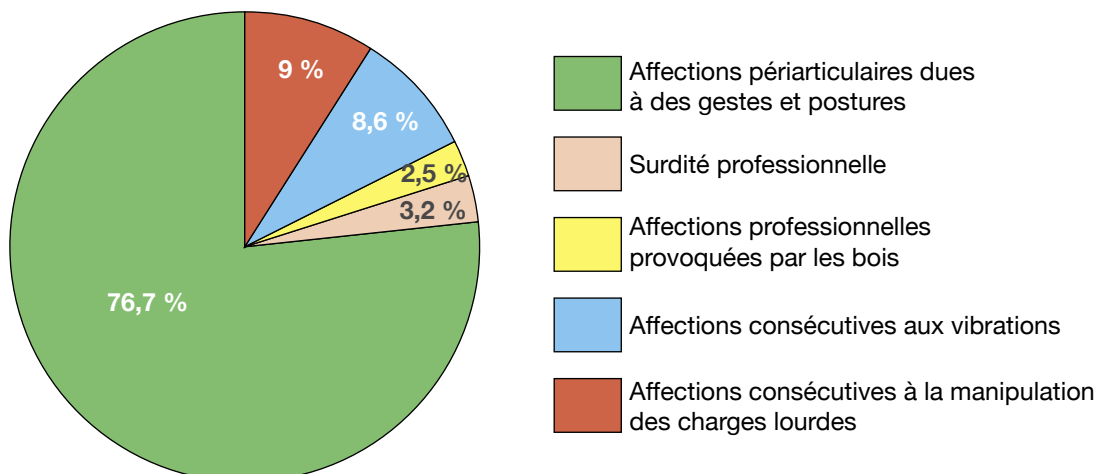
NATURE ET SIÈGE DES LÉSIONS DES ACCIDENTS



ANCIENNETÉ ET ACCIDENTS



MALADIES PROFESSIONNELLES



Le service Prévention des Risques Professionnels de la MSA des Alpes du Nord

Le service PRP : Prévention des Risques Professionnels, intervient sur l'ensemble des activités agricoles : cultures et élevages, travaux forestiers, entreprises de travaux agricoles et d'espaces verts, entreprises artisanales rurales, coopératives agricoles, organismes professionnels, établissements d'enseignement.

La mission revêt trois aspects principaux :

- Un rôle de **conseil** auprès des entreprises et exploitations agricoles pour favoriser l'intégration de la sécurité et accompagner la mise en œuvre de démarches d'évaluation des risques et de plans d'actions de prévention.
- Un rôle d'animation et de sensibilisation des employeurs, salariés, exploitants, élèves de l'enseignement agricole et partenaires, sur les dangers liés aux diverses activités professionnelles.
- Un rôle de recherche et d'études, de création d'outils de vulgarisation et pédagogiques pour démultiplier l'information sur des problématiques de sécurité au travail.

Les conseillers en prévention interviennent soit de façon individuelle en entreprise, soit collectivement, par filière professionnelle et en réponse aux demandes.

Les médecins du travail collaborent à ces actions et participent étroitement à l'amélioration de la santé au travail des adhérents agricoles.

VOS CONTACTS «PRÉVENTION»

Isère : 04 76 88 76 17

Savoie : 04 79 62 89 19

Haute-Savoie : 04 50 88 16 50